Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 64. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX JEUDI 5 MARS 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 :
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station :
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Choix le plus complet de BAGUES DE FIANÇAILLES JOYAUX pour CORBEILLES DE MARIAGE

LA

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

La commission parlementaire du suffrage universel vient de désigner plusieurs de ses membres, qui ont été chargés d'aller étudier, en Belgique, le fonctionnement pratique de la Représentation proportionnelle.

Les députés français seront reçus samedi prochain à Bruxelles au Palais de la Nation où l'on procédera devant eux, au simulacre d'une élection d'après le système belge ; ils pourront ainsi apprécier *de visu* les nombreux avantages de ce mode de votation qui a déjà rendu tant et de si précieux services à nos intelligents et pratiques voisins.

Cette nouvelle nous a causé une bien grande satisfaction. Nous sommes désormais à peu près certain, que s'il reste, au sein de la commission du suffrage universel, quelques réfractaires à l'idée si juste et si simple de la Représentation proportionnelle, ils reviendront de leur voyage guéris de leurs préventions.

Avec tous les véritables républicains, nous désirons vivement voir enfin cette réforme entrer en France dans le domaine de la réalité : la moralité, la vie même du suffrage universel en dépendent.

Il est de toute évidence, que le système électoral dont nous sommes gratifiés, est absolument déplorable et ne répond en rien à l'idéal d'une démocratie bien organisée.

Sous le régime actuel, les élections ne permettent pas à la volonté nationale de manifester ses besoins et ses revendications ; elles constituent purement et simplement le triomphe d'une fraction de l'opinion.

Pour se convaincre de l'injustice du système majoritaire, il suffit de faire une simple addition des voix obtenues par les différents candidats, et de tenir compte du nombre des habitants des circonscriptions électorales. On s'aperçoit aussitôt que la Chambre des députés ne représente qu'une partie des électeurs et n'est nullement l'émanation fidèle de l'opinion moyenne du pays.

De là, les scènes de désordre, les tentatives de corruption, les campagnes de diffamation et d'injures, dont chaque période électorale nous donne le spectacle écœurant. Les partis les plus forts ont toujours la crainte d'être, à quelques voix près, écrasés et évincés du pouvoir ; ils essaient alors par des moyens inavouables de sauvegarder leurs intérêts sacrifiés et méconnus.

Avec la Représentation proportionnelle, beaucoup de ces fraudes, de ces mensonges, de ces alliances monstrueuses et inexplicables, disparaissent, chaque parti politique en présence ayant, avant la lutte, la certitude d'occuper à la Chambre le nombre de sièges auxquels son importance lui donne droit.

La Belgique est peut-être le pays où les citoyens font preuve de la foi politique la plus profonde et des convictions les mieux établies. Aussi, avant l'établissement de la Représentation proportionnelle, les périodes électorales étaient-elles particulièrement chaudes et mouvementées. L'an dernier, au contraire, le renouvellement triennal de la Chambre des représentants et du Sénat, s'est passé au milieu d'un calme profond.

Saurons-nous bientôt profiter de cet exemple salutaire ? Nous l'espérons. Des députés actifs, honnêtes et dévoués, appartenant à toutes les fractions de l'opinion, se sont mis au travail et nous préparent, dans cet ordre d'idées, un projet de loi qu'ils s'apprêtent à défendre devant la Chambre.

Certes, le jour où nous aurons obtenu la Représentation proportionnelle, tout ne sera pas encore sauvé ! Il restera encore beaucoup de bonne besogne à accomplir, dans notre système électoral. Mais, cette étape franchie, nous aurons déjà fait un grand pas dans la voie de l'apaisement, de la liberté de pensée et du respect des opinions d'autrui. — A. R. F.

INFORMATIONS

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN ALGÉRIE

Alger, 3 mars. — Le bruit court avec persistance, dans le monde maritime algérien, que les escadres russe et anglaise, ainsi que la flotte italienne, se rencontreraient, dans les eaux d'Alger, à l'occasion du voyage de M. Loubet. Pour l'escadre russe, la nouvelle est presque confirmée par le consulat de Russie à Alger. Les autres consulats gardent la plus extrême réserve, ne voulant donner ni démenti, ni confirmation.

LES OUVRIERS CONGÉDIÉS DES MANUFACTURES NATIONALES D'ARMES

Paris, 3 mars. — Ainsi qu'à St-Etienne, et Tulle, un avis de la direction de la Manufacture d'Armes de Chatellerault, fait connaître que 385 ouvriers et employés, seront licenciés à la fin du mois courant. L'effectif de cet établissement, qui dépassait 7.000 hommes, au moment de l'exécution de la commande russe, est aujourd'hui réduit à moins d'un millier.

LA SAISIE-ARRÊT

Paris, 3 mars. — La commission sénatoriale, chargée d'étudier la proposition de loi votée par la Chambre des députés, s'était ralliée, l'année dernière, à un contre-projet de M. Chovet, tendant à rendre les petits salaires insaisissables et incessibles ; mais le Sénat, s'étant prononcé en faveur du texte de la Chambre autorisant la saisie d'une portion des salaires, renvoya le projet à la commission. Cette commission, conformément à l'indication du Sénat, a adopté aujourd'hui le principe du projet voté par la Chambre des députés. M. Savary reprendra, comme contre-projet, le texte qu'il avait présenté comme rapporteur.

OBSÈQUES DE L'AMIRAL ROUSTAN

Paris, 3 mars. — Aujourd'hui ont été célébrées les obsèques du vice-amiral Roustan. Conformément aux dernières volontés du défunt, il n'y a eu ni fleurs ni couronnes, ni honneurs militaires.

A midi, le cercueil a été placé sur le char funèbre et recouvert du pavillon national ainsi que de l'uniforme de l'amiral décédé. Le convoi s'est ensuite mis en marche, se dirigeant vers l'église Saint-Philippe du Roule.

Les cordons du poêle étaient tenus par les amiraux Duperré, Alquier, Gervais, Parrayon, Touchard, Fournier et les généraux de France et de Torcy.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

UNE LETTRE DE M. DESCHANEL

Paris, 3 mars. — M. Paul Deschanel s'est ému des commentaires dont plusieurs journaux, et particulièrement le *Temps*, ont entouré le compte-rendu du discours qu'il prononça dimanche à Chartres, aux fêtes de Marceau ; il écrit à ce dernier journal :

Il semblerait, à lire votre article, que j'aie fait mienne, dans l'état présent de l'Europe, la doctrine de la convention sur les « limites naturelles ». Ce que j'ai dit du Congrès de La Haye, et du développement de l'arbitrage international, ne se prête pas à cette interprétation.

A une théorie sur la politique extérieure de la Révolution, brillante, mais, à mon sens, incomplète, j'ai simplement répondu par des citations et par des faits.

GRÈVE DANS UNE FABRIQUE DE SOIERIES PRÈS DE GRENOBLE

Grenoble, 3 mars. — Cinq cents ouvrières travaillant à l'usine Tresca, de Viziville, où se fabriquent des soieries, viennent de se mettre en grève ; elles réclament une augmentation de salaire et une plus grande régularité dans le travail. L'usine a dû fermer ses portes, et suspendre tous travaux ; aucun incident à relater jusqu'ici.

L'ANGLETERRE A MASCATE

Le *Times* reproduit une note du journal russe *Novoié Vrémia*, d'après laquelle l'Angleterre serait à la veille de s'annexer les Etats du sultan de Mascate, qui se trouverait actuellement sans ressources et impuissant à garantir la sécurité des habitants.

LA NOMINATION DES ÉVÊQUES

Le conflit entre la France et le Vatican

Paris, 3 mars. — L'*Agence Havas* communique, sous forme d'information, la note suivante, d'un caractère officieux :

On assure que le Saint-Siège a fait savoir au Gouvernement français qu'il refuse de modifier la formule *Nobis nominavit*, qui figure dans les Bulles d'investiture des évêques. De plus, le Saint-Siège aurait déclaré ne pas pouvoir agréer les nominations d'évêques, arrêtées récemment par le Gouvernement français, ces nominations ayant été faites sans entente préalable avec la Curie romaine.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

LE BUDGET

Le Ministre des Finances a entretenu ses collègues des divers articles de la loi de Finances qui restant à examiner par la Chambre. A ce propos, le Conseil a été unanime à exprimer le vœu que le budget fût voté au Palais-Bourbon avant la fin de la semaine, pour éviter un nouveau douzième provisoire.

L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Le Ministre des Finances a ensuite rendu compte au Conseil de l'émission d'obligations à court terme, autorisée par la loi du 26 février dernier. « Le nombre et l'importance des souscriptions ont été tels, dit le compte-rendu officieux de la réunion, que la somme de 100 millions demandée par le ministre, est, dès à présent, couverte. »

BEURRE ET MARGARINE

Le Ministre de l'Agriculture a été autorisé à déposer un projet de loi concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre, et la fabrication de la margarine.

LE DÉFICIT DE 1903

Paris, 3 mars. — On sait que le Ministre des Finances avait un moment songé à l'établissement d'une surtaxe d'un décime par franc sur les droits fiscaux des douanes, pour équilibrer le budget de 1903. Mais, en présence des difficultés que paraît devoir soulever l'application de cette mesure, M. Rouvier y a renoncé. Le Ministre demandera très probablement, à la Chambre, d'accepter les propositions qu'il avait formulées dans son projet primitif de budget et qui consistent à faire face aux garanties d'intérêt au moyen d'obligations à court terme ; ce serait un nouvel emprunt déguisé de 40 millions, somme inscrite au budget pour le paiement des garanties d'intérêts.

Nous avons dit que la Commission du budget s'est refusée, jusqu'à présent, à cet expédient, qui est la reproduction de celui employé par M. Caillaux, l'année dernière, et qui fut tant décrié. Ce qui est singulier, c'est que les amis de M. Rouvier soutiennent que, par cet emprunt de 40 millions, le déficit actuel n'étant que de vingt-cinq millions, on aurait ainsi 15 millions d'excédents de recettes. Nos gouvernants en arrivent à d'étranges calculs.

LE JUBILÉ PONTIFICAL

La cérémonie solennelle de la « Chapelle papale »

Rome, 3 mars. — C'est ce matin qu'a eu lieu, dans la Basilique Vaticane, la cérémonie solennelle de la « Chapelle papale » pour le vingt-cinquième anniversaire du couronnement du Pape.

Dès les premières heures, la ville présentait une animation extraordinaire.

Le public n'avait accès, dans la basilique, que sur présentation de cartes. On évalue à 60,000 les personnes qui ont pu assister à la grandiose cérémonie.

A onze heures, le coup d'œil était féérique, dans l'intérieur de Saint-Pierre, décoré avec la pompe des grandes solennités.

Le Pape, transporté depuis ses appartements, a fait son entrée, à onze heures un quart, dans la chapelle de la Piété, accompagné de tous les dignitaires de la Cour pontificale, des gardes-nobles et des gardes suisses.

Il était revêtu du pluvial d'or, et avait en tête la tiare précieuse que viennent de lui offrir les fidèles de tout le monde catholique.

L'entrée du Pape dans la grande nef a été saluée par des trompettes d'argent et par les acclamations frénétiques d'une foule immense. Léon XIII, ému, bénissait à droite et à gauche. Puis il a pris place dans la *Sedia gestatoria*, et le cortège a commencé à défiler entre la Garde palatine faisant la haie.

Le cortège est ouvert par un détachement de gardes suisses. Viennent ensuite les chapelains secrets, tenant les mitres et les tiares précieuses ; le pénitencier de la Basilique, les évêques, archevêques, cardinaux.

Immédiatement après, entouré des premiers dignitaires de la Basilique pontificale, s'avance le Pape, porté sur la nouvelle *Sedia*, qui lui a été offerte par les camériers d'honneur. Contournant l'autel de la Confession, le cortège arrive au fond de l'abside, où le Pape prend place sur le trône. Les dignitaires l'entourent et les cardinaux, archevêques et évêques occupent leurs stalles respectives.

Dans la tribune royale, se trouvent la princesse héritière de Suède, la grande-duchesse Pauline de Saxe, la grande-duchesse de Mecklembourg, le duc de Parme.

Les cardinaux prêtent au Pape l'obédience, en lui baisant la main. Puis le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, monte à l'autel de la Confession et célèbre la messe.

Les chantres de la chapelle Sixtine, sous la direction du maestro Perodi, exécutent de la musique classique.

Au moment de l'élévation, les trompettes d'argent exécutent, du haut de la grande coupole, une symphonie ravissante, et d'un très grand effet.

A midi et demi, la messe est terminée. Le Pape se lève, et entonne le *Te Deum*, auquel répond toute l'assistance, tandis que les cloches de la basilique et celles de toutes les églises sonnent à toute volée.

Après le *Te Deum*, le Pape est porté sur la *Sedia gestatoria*, en avant le l'autel de la Confession, et donne au peuple sa bénédiction solennelle.

Après la bénédiction, la foule renouvelle ses cris enthousiastes de : « Vive le Pape Léon XIII ! », pendant que le Pape descend la grande nef.

Les acclamations deviennent délirantes lorsque Léon XIII arrive devant la chapelle de la Piété, et rentre dans la nef droite, qui conduit à ses appartements.

Tout le monde a été étonné, après les bruits alarmants répandus, ces jours-ci, sur la santé de Léon XIII, de lui trouver très bonne mine. Sa voix était forte et son geste assuré.

Rome, 3 mars. — La cérémonie de Saint-Pierre a été des plus grandioses. Le Pape a très bien supporté la fatigue occasionnée par la cérémonie, qui dura juste deux heures un quart. Tout le monde a été étonné, après les bruits qui avaient été répandus ces jours derniers sur sa santé, de trouver Léon XIII si vigoureux ; il est cependant visible qu'il a été éprouvé par un rhume récent, mais il a bonne mine, la voix est encore forte et le geste sûr. Les acclamations délirantes qui l'ont salué à son arrivée et à son départ, lui ont apporté une visible satisfaction et lui ont donné des couleurs.

Tous les évêques et cardinaux français présents à Rome assistaient à la cérémonie.

On évalue à 100.000 le nombre des personnes présentes à Saint-Pierre.

LE PROJET DE LOI SUR LA MARGARINE

Paris, 3 mars. — M. Mougeot, Ministre de l'Agriculture, a déposé aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, son projet de loi concernant la suppression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine. Voici le texte du dispositif :

La margarine doit être mélangée au moment même de la fabrication et sous la surveillance des inspecteurs désignés par l'article 6 ci-après, de substances qui, reconnues inoffensives par le Comité consultatif d'hygiène publique, et incapable d'altérer les caractères organoleptiques de la margarine, soient de nature à faciliter les analyses tendant à la spécification de ce produit, soit à l'état libre, soit à l'état de mélange d'autre graisse.

Est interdite l'entrée en France des beurres et margarines provenant des pays qui n'obligent pas les margariniers à incorporer des matières facilement reconnaissables dans leurs produits, destinés, non seulement à la consommation intérieure, mais encore à l'exportation.

Un règlement d'administration publique statuera sur le choix, la proportion, le mode d'introduction des substances additionnelles prescrites par le paragraphe 3 de l'article 2 de la présente loi.

Nous pouvons ajouter que les substances additionnelles, auxquelles le texte ci-dessus fait allusion, sont l'huile de sesame, et la fécule. L'huile de sesame jaunit la margarine, au point d'empêcher toute confusion avec le beurre. La fécule ne s'assimilant pas, se retrouvera, paraît-il toujours, dans les analyses faites des marchandises examinées.

LA TEMPÊTE

A PARIS

Paris, 3 mars. — Voici le quatrième jour que dure la tempête. La violence du vent n'a guère diminué et la pluie, encore que peu abondante, tombe presque sans discontinuer. On continue à signaler à Paris ainsi que dans la banlieue, de nombreux accidents :

A Montreuil-sous-Bois, un maçon était occupé à travailler derrière un pan de mur, lorsque tout à coup, le mur tomba d'ensevelissant presque complètement. Dégagé à grand'peine, il portait de graves blessures qui nécessitèrent son transport à l'hôpital.

A Fontenay-sous-Bois, la tempête a complètement ravagé le cimetière ; deux arbres seulement y sont restés debout et toutes les tombes ont été endommagées.

EN BRETAGNE

Brest, 3 mars. — La tempête qui dure déjà depuis huit jours, redouble d'intensité. La mer est toujours démontée. Les bâteaux relachent partout. Les pêcheurs de Douarnenez ne peuvent plus aller chercher leurs filets. A Morlaix, les rivières ont débordé. L'escadre du Nord qui devait appareiller ce matin pour les manœuvres, et le croiseur *Guichen*, pour des essais, ont dû rester dans la rade qui a été consignée.

Vannes, 3 mars. — La tempête a redoublé de violence cette nuit. Des éclairs formidables et des coups de tonnerre ont jeté partout l'épouvante. Des grelons énormes sont tombés sur plusieurs points. Les toitures de chaume d'un très grand nombre de maisons, ont été enlevées par le vent ou hachées par la grêle surtout le long des côtes.

DANS LE MIDI

Bordeaux, 3 mars. — Cette nuit, une violente tempête s'est déchaînée sur Bordeaux, ce matin, vers cinq heures et demie. Elle a pris les proportions d'un cyclone. Des arbres ont été arrachés, des toitures enlevées. Les pavés sont jonchés d'ardoises et, dans beaucoup de rues, les cheminées ont été emportées par la violence du vent.

Les fils téléphoniques et les câbles rompus pendent sur la chaussée. Sur le champ de foire des Quinconces, les baraquements des forains ont subi d'importants dégâts. Quelques-uns se sont complètement effondrés. En rade, on redoute des sinistres. En mers, vers neuf heures, une accalmie s'est produite.

Mont-de-Marsan, 3 mars. — Une tempête épouvantable règne dans les Landes depuis 12 heures. Des milliers d'arbres et de pins sont déracinés. Les voies de chemins de fer sont obstruées par des arbres. Les trains subissent-ils de grands retards.

Ce matin, à la gare de Cazaubon, des wagons de marchandises ont été poussés par le vent sur la voie du train de Gabarret à Mont-de-Marsan, qui se trouvait en gare. A la suite du choc, le train déraillait ; la machine a été mise hors d'usage. Mais il n'y a pas eu d'accident de personne. La tempête continue.

La Rochelle, 3 mars. — La tempête s'est compliquée cette nuit d'un orage épouvantable accompagné de grêle. Des cheminées ont été renversées, des vitres brisées.

De tous les points de l'arrondissement des dégâts sont signalés. Un grand dundée chaviré a été rencontré hier, à quatre milles dans le nord-nord-ouest de Chassiron. On ignore son nom.

Rodez, 3 mars. — La bourrasque épouvantable qui sévit sur Rodez depuis trois jours a dégénéré cette nuit en un véritable cyclone.

Presque tous les habitants, réveillés en sursaut, se sont levés affolés, croyant que leurs maisons allaient être emportées. La pluie est tombée avec une telle fureur que l'eau a pénétré à travers les portes et les croisées et que les appartements ont été inondés. Les rues sont encombrées de tuiles, de tuyaux de cheminées et de gravats.

Tarbes, 3 mars. — Cette nuit un véritable tremblement de terre, accompagné d'une tempête affreuse, s'est fait sentir vers trois heures du matin. Les glaces de la devanture de la Société Générale ont été fendues, et chez le colonel du 14e d'artillerie, tout ce qui était au-dessus d'une cheminée, pendule et glace, a été précipité à terre. Les rues de Tarbes sont semées d'ardoises, de branches d'arbre. La tempête continue. Les communications par voitures avec les communes voisines sont presque impossibles, les arbres jonchant les routes.

Marseille, 3 mars. — Un violent ouragan du sud-est a sévi cette nuit sur la ville. La bourrasque a causé de nombreux dégâts.

Une grande quantité de fils téléphoniques ont été brisés.

La mer est démontée et la navigation des remorqueurs devient très difficile dans le port. Tous les courriers sont en retard.

EN ITALIE

Naples, 3 mars. — Une violente tempête a éclaté hier soir. Un marin appartenant au yacht austro-hongrois *Veglia* est mort foudroyé.

La ville a été inondée en plusieurs endroits.

La foudre est tombée sur les fils conducteurs de la force électrique pour les tramways et l'éclairage.

EN RUSSIE

Moscou, 3 mars. — La tempête sévit avec une violence extrême sur toute la Russie septentrionale. Les communications par voie ferrée sont interrompues ou subissent des retards considérables.

Un train express a été bloqué par les neiges entre Saratow et Moscou. La locomotive a été à grand'peine dégagée de l'énorme bloc de glace qui l'avait emprisonnée là. Plus de mille ouvriers ont été employés à rendre la voie particable. Les voyageurs ont passé trois jours dans un abri.

D'Irbit, on télégraphie que plusieurs villes sibériennes sont complètement isolées.

On reçoit d'Ekaterinenbourg, les mêmes désespérantes nouvelles concernant la région de l'Oural. On redoute que les tourmentes de neige n'aient causé de nombreuses victimes.

Les sinistres en mer

Le Havre, 3 mars. — Le mauvais temps continue. La pluie se mêle aux rafales du vent nord-ouest et sud-ouest.

A trois heures trente, une pluie diluvienne a débordé dans des rues.

Le tonnerre a éclaté. Le baromètre est descendu de 750 à 738. La mer est très grosse. Le steamer *Maine*, descendant de Rouen, s'est réfugié dans le port.

Brest, 3 mars. — Il a été impossible de retrouver, même à marée basse, la carcasse de l'*Ottercaps*.

Le steamer anglais a été entièrement depecé par la violence des vagues sur le rocher où il s'est perdu.

Sur plusieurs points du littoral on a recueilli de grosses épaves ; il manque encore quatre cadavres qui n'ont pas été retrouvés. A la Cormorandière, près de la pointe espagnole, on a recueilli un canot en bon état qui s'en allait à la dérive. Il y avait à bord un bout de chaîne et un aviron ; on ne sait d'où provient cette nouvelle épave.

Brest, 3 mars. — Un canot et une chaloupe appartenant à l'escadre, remorqués par un canot à vapeur, conduisaient à bord une centaine de marins permissionnaires. Les bateaux furent balayés par les lames et l'eau, passant par-dessus bord, atteignit bientôt une hauteur de quarante centimètres. Pour éviter de couler, les canots durent relâcher au port de commerce. Quelques heures après les remorqueurs du port conduisirent des marins à bord.

Brest, 3 mars. — Le capitaine Davis, du steamer anglais *Raphael* de Londres, jaugeant 117 tonnes, est entré dans le port, venant d'Amérique, avec un chargement de blé ; il a été surpris dans l'Atlantique par un véritable cyclone. A plusieurs reprises, il a failli se perdre ; des montagnes d'eau passaient par-dessus le navire. L'équipage est arrivé exténué. Il a lutté pendant près de soixante heures contre les éléments déchaînés.

Calais, 3 mars. — Le paquebot *Pas-de-Calais*, qui avait, par suite d'une avarie survenue pendant la tempête, éprouvé hier un retard de deux heures dans la traversée de Calais à Douvres, est revenu cette nuit à Calais par ses propres moyens.

Queenstown, 3 mars. — Les passagers du transatlantique canadien *Merion* qui s'était échoué hier à la sortie du port, ont été débarqués.

SÉNAT

Séance du mardi 3 mars

La séance est ouverte à deux heures quinze, sous la présidence de M. Barbey, vice-président.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux pensions des veuves et des orphelins des fonctionnaires civils et des militaires qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de la Martinique.

M. Knight demande le renvoi à la Commission des finances qui a modifié le texte préparé par le gouvernement et adopté par la Chambre.

Le rapporteur, M. Saint-Germain, combat le renvoi.

— Il est impossible, dit-il, d'accorder des pensions supérieures aux chiffres prévus par la loi.

Malgré l'intervention de M. Doumergue, le renvoi est repoussé par 201 voix contre 70, et le texte de la Commission est adopté à main levée.

Puis l'on aborde la discussion d'une proposition de loi concernant les conseils de prud'hommes.

FEUILLETON DU 5 MARS 1903 N° 53

LE CALVAIRE D'UNE MÈRE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

II. — (SUITE)

— Nous l'aurons. Elle connaît M. Lantin, sa fille... Elle sait que cette union peut faire ton bonheur.

— Et que deviendra-t-elle, la malheureuse ?...

— Je ferai ce que tu voudras... Son intérêt bien entendu commanderait de la mettre dans une maison de santé.

— Je pourrai la voir ?

— Tu feras mieux. — Après ton mariage tu pourras l'appeler près de toi, si elle se repent, si elle a le respect de son nom. — Moi, je disparaîtrai... Je quittrai Paris...

Les préventions que Marc avait conçues contre le marquis tombaient peu à peu. — M. d'Yrvois, devenu plus calme, semblait avoir changé soudain de physionomie...

Il paraissait raisonnable, compatissant... L'avenir qu'il faisait entrevoir à Marc, arrangeait tout, permettait au jeune homme de veiller sur sa mère, d'appeler celle-ci près de lui... C'était la fin des malentendus, des épreuves...

Il dit :

— Je ferai, mon père, ce que vous désirez...

— Je vais prévenir M. Lantin pour que le mariage ait lieu le plus tôt possible.

— Comme vous le voudrez...

— Nous le tenons ! pensa le marquis.

Et il sortit, enchanté.

Quant à Marc, il se laissa tomber accablé sur le divan en s'écriant :

— Toi seule que j'aime, pardonne-moi !... C'est pour ma mère !... C'est au repos de mon père que je te sacrifie, mais je ne t'oublierai jamais ! C'est toi que j'aimerai comme une madone, comme une apparition céleste dont on invoque l'image de loin sans oser s'en approcher !

Le marquis, à la suite de cet entretien, s'était fait conduire chez M. Lantin.

— Préparez tout, dit-il, j'ai le consentement du comte.

— Il épouse ma fille ?

— Oui...

Le financier eut peine à cacher sa joie.

— Dans quinze jours, dit-il, ils seront unis. Je cours annoncer à Irma cette bonne nouvelle.

— Il y a encore un obstacle, fit M. d'Yrvois.

— La mère ? Avant vingt-quatre heures, elle sera enfermée, et bien malin sera celui qui la retrouvera !

— Je compte sur vous pour cela. C'est indispensable !

— Dormez tranquille !...

III

Après la scène terrible qui semblait clore sa vie, après les dures paroles de son fils, de l'être qu'elle avait seul aimé, pour lequel seul elle vivait depuis si longtemps, Pauline était revenue chez elle mourante... Son fils la reniait, la repoussait, allait à cet homme. C'était la fin de tout. Elle n'avait plus qu'à mourir.

Mourir, rejoindre Guy, c'était tout ce qu'elle désirait désormais... Elle ne pensa plus à lutter, à chercher à revoir Marc... A quoi bon ?... On lui avait pris le cœur de son fils...

Tant qu'elle avait cru que le corps seul lui avait été ravi, une lueur d'espoir lui était restée, avait mis dans sa vie sombre comme une étoile qui n'avait cessé d'y briller. Son cœur me reste, disait-elle, et quand il me verra ses bras s'ouvriront tout seuls pour m'y recevoir... Hélas ! les bras étaient restés fermés, et la déception de la malheureuse mère avait été terrible. Elle revenait frappée à mort, persuadée qu'elle ne se relèverait pas de ce dernier coup... Elle n'avait plus de fils. Elle n'avait plus rien... Jusqu'au bout la vie lui avait été cruelle... Elle n'avait plus qu'à mourir...

Le coup qu'elle avait reçu, l'avait tuée. — Pendant qu'elle se sentait vivre encore, elle voulut laisser à son fils une sorte de testament, où elle lui raconterait ses souffrances, ses épreuves, où elle lui laisserait un témoignage de son amour... Elle ne pouvait lui en vouloir. Le jeune homme avait été élevé loin d'elle, par un homme qui l'avait nourri, pour ainsi dire, dans la haine de sa mère... Il avait l'esprit farci de méchancetés et de calomnies... Sa mère lui avait toujours été dépeinte comme une créature indigne... Il ne pouvait pas, le cher enfant, changer d'opinion aux premières paroles dites par cette femme qu'il avait appris à mépriser et à maudire. Les préventions qu'il avait contre elle n'avaient pas pu tomber si vite.

Le misérable qui l'avait volé s'est fait, par un raffinement atroce, doux et patelin pour se faire aimer de lui, pour le conquérir, l'arracher à sa mère. Il devait avoir le cœur grand et généreux de Guy. Il n'était donc pas étonnant qu'il conservât de l'estime et de l'amitié pour l'homme qui s'était montré bon pour lui... Il ne connaissait pas sa mère... Il ne se souvenait pas d'elle... Cet homme, au contraire, avait vécu près de lui, l'avait gagné. Comment lutter ?

Et pourtant quelles joies elle s'était promises le jour où elle reverrait son fils ! Quelle émotion elle avait ressentie, une émotion qui avait réchauffé tout son être, quand elle l'avait vu devant elle si distingué, si beau ! C'était son fils ! l'espoir, le but, le rayonnement de sa vie...

Si elle mourait elle ne le reverrait plus, plus jamais !...

Mais si elle vivait, le reverrait-elle ? Aurait-elle le courage d'aller de nouveau à lui, pour être repoussée comme la première fois ?

Non, non, jamais ! C'était trop cruel, trop dur... Des reproches presque des injures tombant de sa bouche, à lui, même immérités... Pauline ne se sentait plus la force de les entendre.

Elle se demandait encore, à cette heure, comment elle n'avait pas été foudroyée par la douleur qu'elle avait ressentie, comment elle était encore là et n'était pas restée morte à ses pieds.

Elle tomba à genoux, et, les mains jointes, elle cria :

— Ne va pas croire au moins, mon fils, que je t'en veux ! Tu ne savais pas ! Tu ne savais pas ! Ta mère ne te reproche rien ! Ta mère ne te maudit pas ! Ta mère t'adore !

Elle s'étonnait qu'il n'eût pas été ému par ses accents, par les premiers mots dits par elle, mais il ne savait pas ! Il ne savait pas !... Ce misérable s'était bien vengé ! Il lui avait arraché brutalement autrefois son fils inconscient, qui ne comprenait pas. Aujourd'hui, d'une façon plus cruelle encore, il lui prenait son fils devenu un homme, une intelligence, une force, une force qui se tournait contre elle... Jadis on l'emportait ; maintenant c'était lui-même, de sa propre volonté, qui suivait l'autre... qui se prononçait contre sa mère en faveur du meurtrier de son père !

Et ce sang ne criait pas vengeance !

Le remords ne parlait donc pas à l'oreille de cet criminel pour le faire pâlir de terreur et d'épouvante ?

C'était l'innocence qui était persécutée, que tout le monde abandonnait, quand le coupable restait impuni et triomphant.

Pauline en était à se demander si c'était bien réel ce meurtre, si Guy avait été assassiné et si le marquis d'Yrvois s'était bien dénoncé dans un moment de fureur inconsciente comme son assassin. Elle se demandait si elle n'avait pas rêvé, si elle n'avait pas été le jouet d'une hallucination. Personne ne croyait à la culpabilité du marquis.

La voix intérieure qui lui avait parlé, à elle, qui avait parlé à son âme, ne s'était point fait entendre à l'âme de Marc ? Elle ne croyait plus... Elle ne savait plus... Elle se débattait dans un doute horrible. — Elle n'avait plus même la force d'accuser.

L'appartement que la malheureuse occupait au sommet de la rue Blanche se composait d'une chambre à coucher, d'une petite cuisine, d'une salle à manger et d'une autre pièce encombrée de dessins et de cartons qui servait à la mère de Marc de cabinet de travail.

(*A suivre*). JULES DE GASTYNE.